

Atteintes aux droits de l'homme des parlementaires – 2014

Cas soumis au Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

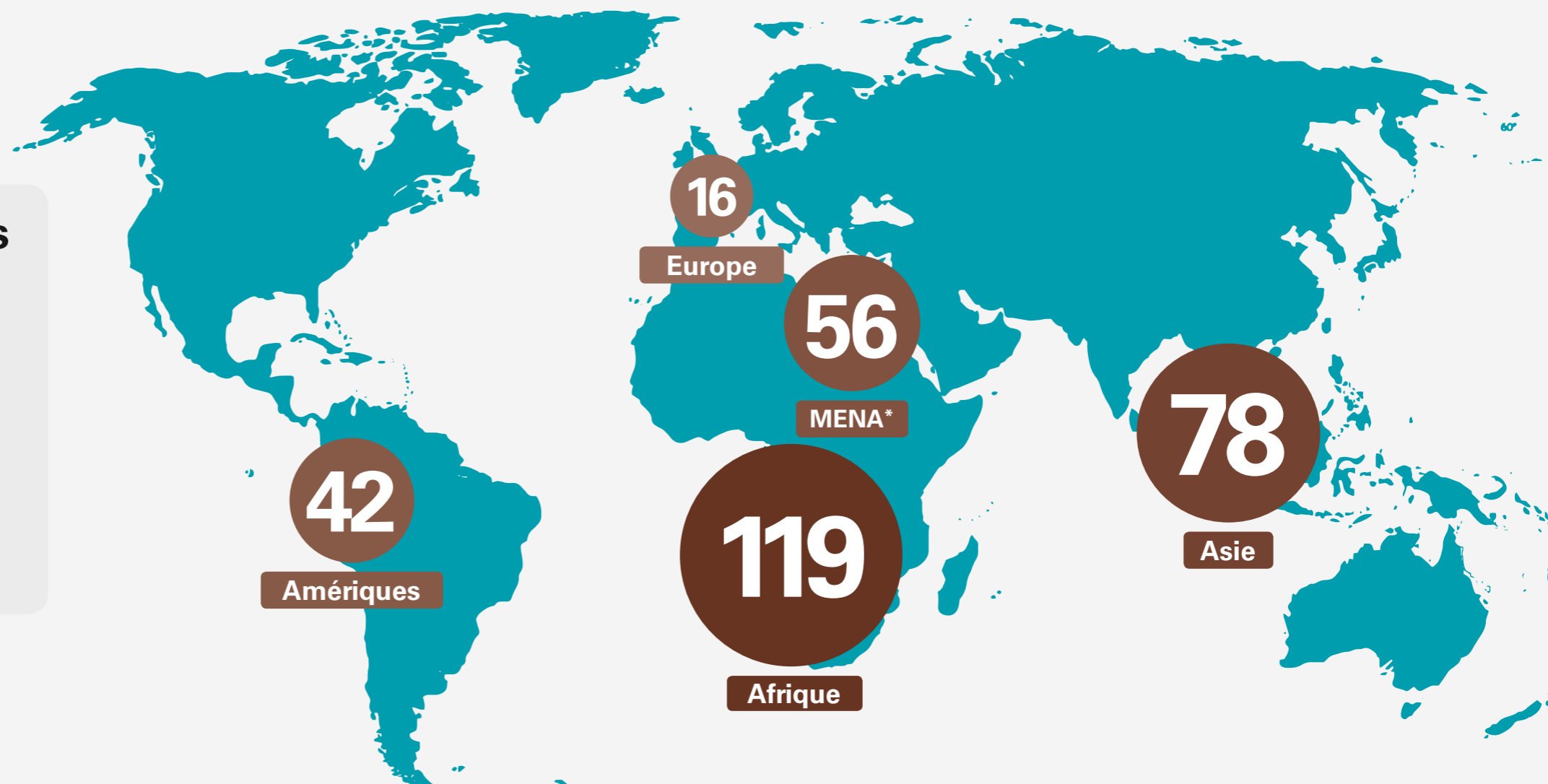
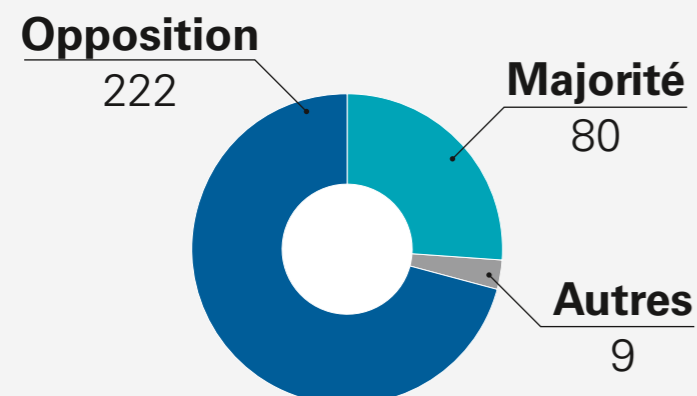
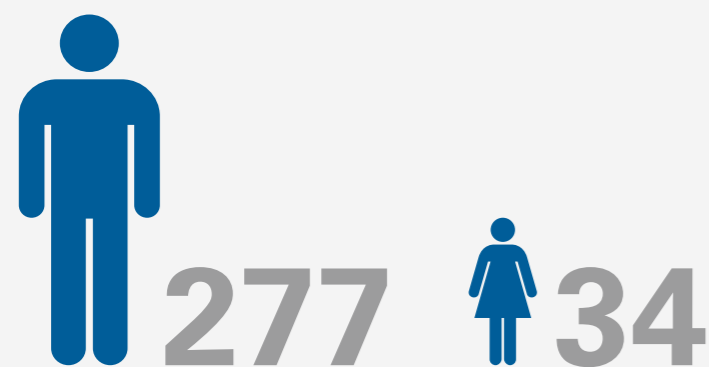


Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

311 parlementaires
dans **41** pays

Violations les plus fréquentes

- 1 Détention arbitraire
- 2 Procès non équitable
- 3 Violation de la liberté d'expression
- 4 Suspension et perte illégales du mandat parlementaire



*Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP est un mécanisme de protection et de réparation unique en son genre à l'intention des parlementaires qui sont victimes d'assassinats, d'attaques, d'intimidations ou d'arrestations et de détentions en raison de leurs opinions ou divergences politiques.

Lorsque les parlementaires ne sont pas en mesure de faire leur travail en toute sécurité et sans craindre pour leur vie, ils ne sont pas à même de garantir que le Parlement puisse jouer son

rôle de garant des droits de l'homme et des libertés politiques de la société dans son ensemble. Sans des droits aussi fondamentaux que la liberté de pensée, la liberté d'expression, le droit à la vie, la liberté, l'égalité et le droit de prendre part à la direction des affaires publiques, il ne peut pas y avoir de démocratie.

C'est la raison pour laquelle l'UIP travaille auprès des parlements afin de s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités dans le domaine des droits de l'homme.



www.ipu.org
www.ipu.org/iss-f/hr-law.htm
postbox@ipu.org